

**Tableau A-1**  
**Comparaison des obligations du Canada et du Mexique**  
**sur les produits énergétiques**

<u>Dispositions</u>	<u>Gouvernement canadien</u>	<u>Gouvernement mexicain</u>
1. Mesures du Gatt contre les restrictions commerciales	Oui	Oui
2. Respect des restrictions commerciales à l'égard de tiers pays	Oui	Oui
3. Consultation sur les restrictions à l'importation à l'égard de tiers pays	Oui	Oui
4. Licences d'importation et d'exportation	Oui	Oui
5. Désignation de monopoles ou d'entreprises d'État	Oui	Oui
6. Réserve du commerce à des entités d'État	Non	Oui
7. Imposition de restrictions à l'exportation pour les motifs ci-après :		
i) Conservation des ressources épuisables	Oui	Oui**
ii) Pénurie de l'approvisionnement	Oui	Oui**
iii) Stabilisation des prix	Oui	Oui**
iv) Sécurité nationale	Oui	Oui
	(définition étroite)	(définition étendue)
8. Disposition sur la proportionnalité pour assurer l'approvisionnement en cas de restrictions imposées en vertu de 7 i), ii) et iii)	Oui	Non
9. Éviter les restrictions nuisant aux modes d'approvisionnement normaux ou imposition de prix à l'exportation plus élevés par le biais de frais, de taxes et de prix minimaux	Oui	Non (sauf en vertu du GATT)
10. Pas de prix minimaux ou maximaux à l'exportation ou à l'importation	Oui	Oui
11. Pas de taxes à l'exportation	Oui	Oui